

Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL.14/2025

DATE DE LA CONVOCATION :

Le 18 mars 2025

DATE DE PUBLICATION :

28 MARS 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 24 mars à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**Membres en exercice : 24**

**Membres présents : 23**

**Nombre de votants : 22**

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; M. BENEDETTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

M. ROSSI Patrick donne pouvoir à M. BRUN Fernand

Etaient absents : NÉANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. Jean-Luc SEIGNOBOS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) EXERCICE 2024  
DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Monsieur le Maire rappelle que l'ordonnateur présente à l'assemblée le CFU mais qu'il doit quitter la salle au moment du vote. Il est donc proposé d'élire un président de séance. Monsieur le Maire propose Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe, SCOTTO Fabienne.

Avant de quitter la salle, Monsieur le Maire rapporte le CFU 2024. Il donne acte de la présentation faite du CFU, qui est résumé ci-dessous.

Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessous :

Compte Financier Unique de la commune de l'exercice 2024

Résultats de l'exercice 2024 :

✓ Section de fonctionnement :

Recettes	44 015.61 €
Dépenses	123 496.45 €
Excédent de l'exercice	-79 480.84 €

✓ Section d'investissement :

Recettes	139 840.74 €
Dépenses	19 804.10 €
Excédent de l'exercice	120 036.64 €

Résultats de clôture 2024 :

✓ Section de fonctionnement

Excédent de l'exercice	-79 480.84 €
Excédent antérieur N-1 de la section	79 626.28 €

**Résultat de clôture 2024 à affecter en 2024 en section de fonctionnement : 145.44 €**

✓ Section d'investissement

Excédent de l'exercice	120 036.64 €
Excédent antérieur N-1 de la section	404 572.20 €

**Résultat de clôture 2024 à affecter en 2024 en section d'investissement : 524 608.84 €**

Restes à réaliser dépenses	0 €
Restes à réaliser recettes	0 €

**Soit un résultat de clôture 2024 de la section d'investissement : 524 608.84 €**

### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

**VU** l'article 242 de la Loi de Finances pour 2019 ayant instauré l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) sur la période 2020-2023,

**VU** l'article 205 de la Loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de Finances pour 2024 généralisant le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

**VU** l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant les entités admises à l'expérimentation du CFU,

**VU** le budget primitif 2024 adopté par la délibération du conseil municipal n° 24/2024 du 25/03/2024,

**VU** les décisions modificatives :

- 1- délibération n°44/2024 du 29 avril 2024,
- 2- délibération n°89/2024 du 04 novembre 2024,

**CONSIDERANT** que le bilan de l'expérimentation du CFU remis par le Gouvernement au Parlement a mis en évidence des résultats positifs, justifiant ainsi la généralisation de ce dispositif,

**CONSIDERANT** que le CFU vise à simplifier et moderniser la présentation des comptes des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux en se substituant au compte administratif et au compte de gestion,

**CONSIDERANT** que l'application du référentiel M57 (ou M4 pour les Services Publics Industriels et Commerciaux - SPIC) et la dématérialisation des documents budgétaires au format XML vers la Préfecture constituent des prérequis à l'adoption du CFU,

**ET APRES en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

**Article 1 :**

**D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de l'eau de Pignans.

**Article 2 :**

**DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus  
AU REGISTRE sont les signatures

**POUR : 17 MAJORITE**

**CONTRE : 5**

**M. AIGUESPARSES Cédric, Mme GACNIK Marie-France, M. HERAUD Jean-François, Mme PRUNET Sophie, Mme YZQUIERDO Laurence**

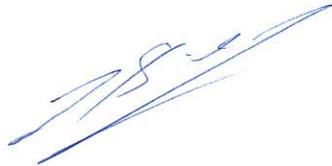
**ABSTENTION : 0**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 2**

**M. ROSSI Patrick, M. BRUN Fernand**

**SEIGNOBOS Jean-Luc**

**Secrétaire de séance**



**SCOTTO Fabienne**

**1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire**

